

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- l'ancienneté du règlement du cimetière de Compesières, qui date de 1978,
- la création d'un columbarium en 2006 (D-1141) et les travaux d'extension de ce dernier qui prendront d'ici à la fin du mois de juin 2019 (D-1452),
- l'exposé des motifs,
- le rapport de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 4 avril 2019,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 4 avril 2019,
- la loi sur les cimetières du 20 septembre 1876 et son règlement d'application du 16 juin 1956,
- l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'adopter le règlement relatif au cimetière, version au 8 avril 2019, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Département présidentiel

Bardonnex, le 23 avril 2019

Jean-Claude MARCHAND
Président